

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-79-180926-07**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean GARNIER CASTELLI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; M Yann EMON ; Mme Amandine SOUX ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient représentés : Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI par M Christian PAOLI ; M Jean-Jacques FRATICELLI par M Jean-rené VACHER ; M Pierre-Louis PIERI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M André ROCCHI ; M Vincent SUSINI par Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Karine CHATOT par M Yann EMON.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 21	Absents : 0	Représentés : 6	Votants : 27
Vote pour : 22	Vote contre : 5	Abstention : 0		
Affichage en date du : 11/09/2026		Convocation : 11/09/2026		

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-41-230426-06 en date du 23 avril 2026 portant approbation du budget principal exercice 2026 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le budget principal – Exercice 2026 ;

Considérant la réglementation relative aux établissements recevant du public et le besoin d'équipement du CCAS.

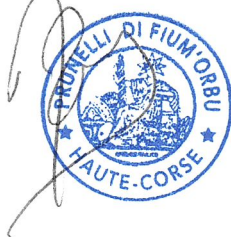
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De Procéder à la décision modificative n°2 du budget principal (M57) de l'exercice 2026, telle que figurant dans le tableau ci-après :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Compte 6815 – (Chap 68)	- 50 000,00 €		
Compte 657363 (Chap 65)	+ 50 000,00 €		
Total	0	Total	0
TOTAL (après DM2)	7 147 922,48 €	TOTAL (après DM2)	13 452 328,28 €
Recettes		Recettes	
Total	0	Total	0
TOTAL (après DM2)	7 147 922,48 €	TOTAL (après DM2)	13 452 328,28 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, ou via télérecours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.